


 Nous  
contacter


Vie communale    Projet de Ville    Commerce    Mobilité    Sécurité    Environnement    Urbanisme    Travaux Propreté    Emploi    Logement    Quartier    Sports    Jeunesse    Social Culture  
Enseignement    Tourisme civil    International    Finances

## Communiqué Collège du 25/01/2013



### Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 25 janvier 2013

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 25 janvier 2013, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Les Plans d'Actions Prioritaires dans les quartiers en 2013
- Commission communale « Femmes et Ville » : Appel à candidatures
- Approbation de la charte d'engagement pour le respect de l'accessibilité et de l'autonomie des personnes à mobilité réduite dans les futurs espaces et bâtiments de la Ville de Liège

#### Les Plans d'Actions Prioritaires dans les quartiers en 2013

Initiés en 2012 avec pour objectifs de réduire toute une série de nuisances urbaines dans les quartiers qui dénaturent l'image de la Ville et nuisent à son développement économique, commercial et touristique, les PAP seront reconduits en 2013, selon le calendrier suivant :

- OUTREMEUSE : du 25 au 28 mars
- SAINT-LEONARD : du 15 au 18 avril
- SAINT-GILLES / AVROY : du 13 au 16 mai
- BRESSOUX / DROIXHE : du 3 au 6 juin
- LONGDOZ : du 10 au 13 juin
- HYPERCENTRE 2 : du 1<sup>er</sup> au 4 juillet
- SAINTE-MARGUERITE : du 2 au 5 septembre
- GUILLEMINS / SCLESSIN : du 16 au 19 septembre
- HYPERCENTRE 1 / FERONSTRE / HORS-CHÂTEAU : du 7 au 10 octobre

Opérations globales et intégrées menées par l'ensemble des services de l'Administration, elles mobilisent beaucoup de personnel en plus des activités normales des services.

Dès lors, et dans un souci d'efficacité permanente, ces actions se dérouleront désormais sur 4 jours.



#### Commission communale "Femmes et Ville" : Appel à candidatures

Le Bourgmestre a fait une communication au Collège relative au nouvel appel à candidatures de la Commission « Femmes et Ville ».

Pour rappel, cette commission est une émanation de l'application de la charte "Egalité Femme / Homme", adoptée par le Conseil communal de la Ville de Liège le 17 décembre 2001.

La Commission « Femmes et Ville », désignée pour 6 ans, a notamment pour missions :

- de formuler toute proposition ou avis relevant des compétences communales sur les politiques, programmes ou projets en relation avec la thématique, soit de sa propre initiative, soit à la demande des autorités communales
- de les transmettre au Bourgmestre et aux autorités communales.

Lors de la législature 2006-2012, la Commission a notamment réalisé:

- diverses marches exploratoires nocturnes dans les quartiers de Ste-Marguerite, du Carré, du Jardin Botanique.
- un avis concernant la prise en compte du « genderbudgeting » dans les plans financiers des projets ;
- en collaboration avec l'Ecole normale Jonfosse, la Commission a organisé des modules de formation de sensibilisation au genre.

Les candidatures 2013 accompagnées d'une lettre de motivation, ainsi qu'une copie des statuts pour ce qui concerne les associations, doivent parvenir au plus tard le 01.03.2013 au

 Cabinet du Bourgmestre  
A l'intention de Mme Frédérique HALENG  
Hôtel de Ville  
Place du Marché  
4000 LIEGE

Pour être éligible:

- Les associations doivent avoir leur siège social - ou antenne effective – sur le territoire de la Ville de Liège.
- Les candidatures doivent émaner d'associations qui développent des activités pour l'émancipation et la défense des droits des femmes. En ce qui concerne les personnes se représentant à titre personnel, elles doivent être motivées et impliquées dans le domaine de l'émancipation et la défense des droits des femmes et pouvoir faire valoir une expertise en la matière.
- Chaque membre doit adhérer à la Charte « Egalité Femme / Homme »




---

Approbation de la charte d'engagement pour le respect de  
l'accessibilité  
et de l'autonomie des personnes à mobilité réduite dans les futurs  
espaces  
et bâtiments de la Ville de Liège

M. André Schroyen, Echevin de l'Environnement et de la Vie sociale et M. Roland Léonard, Echevin des Travaux, ont proposé au Collège de soumettre à l'adoption par le Conseil de ce 28 janvier 2013 une charte d'engagement en faveur des personnes à mobilité réduite (PMR).

Un signal fort pour les architectes et les entrepreneurs lors des marchés publics

Fin 2012, le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles en collaboration avec l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées), a proposé à la Ville de Liège d'adhérer à une charte d'engagement en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées dans la passation des marchés publics.

L'accessibilité des personnes handicapées dépend en effet de la qualité d'usage des bâtiments et des espaces visités. L'accessibilité répond également aux demandes des personnes âgées, des familles, des personnes en surpoids et de toutes personnes ayant des difficultés de déplacement.

En tant que donneuses d'ordre aux architectes et aux entrepreneurs, les communes sont des partenaires clés dans le développement « réellement » accessible aux personnes handicapées d'espaces et de bâtiments publics.

Les engagements contenus dans la Charte

En adoptant cette charte, la Ville s'engage, dans le cadre de passation des marchés publics, à appliquer une certaine pondération pour les critères concernant les attentions particulières à l'accessibilité et l'autonomie des personnes à mobilité réduite sans préjudice du respect des normes urbanistiques d'accessibilité.

Cette attention particulière sera accordée pour tous les appels à marché, qu'ils soient de services, de fournitures ou de travaux, concernant les projets où l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sera concernée. Les appels à marchés publics pourront concerner:

- des bâtiments ;
- des espaces extérieurs ;
- des voiries ;
- du mobilier urbain ;
- des événements ;
- ou tout autre sujet concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Seront considérées comme attention particulière lors de l'analyse des offres:

- l'application de normes ou de bonnes pratiques allant plus loin que les normes urbanistiques légales;
- la mise en œuvre de technologies de communication pour optimiser l'autonomie des personnes à mobilité réduite ;
- toute action d'ordre architectural améliorant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

### Un nouveau pas en avant pour les PMR

La sensibilité de la Ville par rapport à la question de l'accessibilité des PMR ne date pas d'hier.

La Ville de Liège dispose ainsi d'un service de ressource pour les personnes handicapées : Accessplus. Créée en 1998, Accessplus a été, en Wallonie, la première agence conseil en accessibilité chargée d'œuvrer à une réelle acceptation de la différence.

La Ville confirmait également cet objectif dans son projet de Ville 2007-2015 en entendant favoriser à tous les niveaux l'accessibilité des personnes en situation de handicap et, plus que jamais, faire de Liège une ville accessible.

En avril 2008, le Conseil a franchi un pas de plus en adoptant le texte de la "Charte communale de l'Intégration de la Personne Handicapée" par laquelle la Ville s'engage moralement à poursuivre et à amplifier les actions menées en faveur des personnes en situation de handicap.

Pour tous les efforts déjà réalisés dans ce domaine, la Ville de Liège a d'ailleurs reçu le label Handicity en 2012.

